

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Seine-et-Marne

CONCHES

Ville de Conches sur Gondoire
Rue du Fort du Bois
77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE
Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52
accueil@conches-sur-gondoire.fr

Délibération
du conseil municipal du 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le douze novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle multisports de Conches-sur-Gondoire sans public et avec retransmission audio en différé sur le site de la commune du fait des mesures sanitaires en vigueur, sous la présidence de Mme Martine DAGUERRE, maire.

Membres en exercice : 19
Date de convocation : 05/11/2020
Présents : 16
Votants : 17

Étaient présents :

Martine DAGUERRE, maire
Marie-Christine VATOV, Steve BARROCAL, Christine KUKOLJ, Eric HIMONET, adjoints au maire,
Didier OEUVRARD, Michel VIVIES, Chantal BESSON, Patricia DECERLE, Dominique GOT, Christophe VAN HECKE, Saïda BOUARABA, Laurent BERTRAND, Isabelle THOMAS, José LANUZA, Frédéric NION, conseillers municipaux,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie NSIMBA a donné pouvoir à Saïda BOUARABA

Absents excusés : Hocine SI AHMED, Florence FISCHER

Laurent BERTRAND a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020-042 : Approbation de la modification simplifiée du PLU .

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 153-36, L. 153-45 à L153-48,

Vu l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et modification de procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu le décret n° 2013-142 du 14 février 2013 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et modification de procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 2019-141 en date du 10 décembre 2019,

Vu l'avis n° MRAe IDF-2020-5330 en date du 27 avril 2020 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) d'Ile-de-France dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Conches-sur-Gondoire ;

Vu la délibération n°2020-037 du Conseil municipal du 27 août 2020 portant engagement de la procédure de modification simplifiée 1 du PLU,

Vu les pièces du dossier de PLU mises à disposition du public du 28 septembre au 26 octobre inclus,

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** la modification simplifiée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **INDIQUE** que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
La délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture ou sous-préfecture au titre du contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
L'an deux mille vingt, le 12 novembre



Maire,
Martine DAGUERRE

Acte certifié exécutoire (article L.2131-1 du CGCT) suite à sa transmission en Sous-Préfecture, le.....
Et sa publication/notification le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification